

5 EME DÉLIBÉRATION :
DENOMINATION DE LA SALLE CITOYENNE

L'ancienne base Pinède située avenue du Général de Gaulle est en cours de rénovation. Cette salle des fêtes sera utilisée par les associations.

Il est proposé au Conseil Municipal de la dénommer du nom d'une personnalité qui a particulièrement marqué notre ville puisqu'elle était en charge de la délégation des Fêtes et animations pendant deux mandats et a également été nommée « citoyen d'honneur de la ville ».

Il paraît opportun de rendre hommage à son implication au sein de la ville.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de dénommer la salle citoyenne : "Espace municipal Maurice Muller".

6 EME DÉLIBÉRATION :
AUTORISATION DE TOURNAGE OU PRISE DE VUES SUR LA COMMUNE DE MANDELIEU – LA NAPOULE

L'exceptionnelle qualité des sites de la Ville conduit certaines productions cinématographiques ou autres professions publicitaires à solliciter l'autorisation d'utiliser le domaine public communal pour y effectuer des prises de vues.

Ces projets nécessitent la mise en oeuvre de moyens humains et techniques qu'il convient de réglementer afin de protéger la Ville contre l'utilisation anarchique du domaine public communal.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le principe de délivrance d'autorisation de tournage ou de prises de vue sur la Commune de Mandelieu La Napoule ainsi que le règlement qui en définira les modalités.

7 EME DÉLIBÉRATION :
MODIFICATION DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNE, L'OFFICE DU TOURISME ET DES CONGRES ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DANS LE DOMAINE DES ASSURANCES

Par délibération du Conseil Municipal, en date du 24 juin 2009, un groupement de commandes a été constitué entre la commune, l'Office de Tourisme et des Congrès (OTC) et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) afin de dégager des économies d'échelle sur les dépenses portant sur des domaines communs d'achat, dont les prestations de service dans le domaine des Assurances.

Toutefois, en ce qui concerne l'OTC, il apparaît qu'en matière d'assurances, les risques à garantir sont d'une nature très différente de ceux de la commune et du CCAS, de sorte que la mise en concurrence commune ne favorise aucune diminution de primes.

Il sera donc proposé au Conseil Municipal de modifier le groupement de commandes afin d'exclure l'OTC du domaine commun d'achats des assurances.

8 EME DÉLIBÉRATION :
DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DU VALLON DES GAVELIERS

Par délibération du Conseil Municipal du 28 mai 2008, la société Canal de Provence a été attributaire de la maîtrise d'ouvrage déléguée avec portage financier concernant l'opération de recalibrage du Vallon des Gaveliers. La maîtrise d'oeuvre pour la réalisation des travaux de recalibrage du Vallon des Gaveliers a été attribuée à EGIS EAU.

Cette opération prévoit d'effectuer dans un premier temps le recalibrage du vallon et le dévoiement du réseau assainissement (eaux usées et eaux pluviales) et dans un deuxième temps un bassin de rétention, dans le but de lutter contre les inondations.

La commune de Mandelieu-La Napoule va adresser des demandes de subventions concernant les travaux du recalibrage du Vallon des Gaveliers au Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, au Conseil Général des Alpes Maritimes et à l'Agence de l'eau.

A ce titre, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une aide, au taux le plus élevé possible, auprès du Conseil Régional PACA, du Conseil Général des Alpes-Maritimes et de l'Agence de l'eau.

**9 EME DÉLIBÉRATION :
PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIVEES SOUS
CONTRAT D'ASSOCIATION**

Les écoles privées sous contrat d'association d'autres communes accueillent des élèves résidant à MANDELIEU-LA NAPOULE.

Il est proposé d'établir une convention avec chacun des établissements concernés fixant la participation aux charges de fonctionnement à un forfait de 610,30 € par élève de notre commune accueilli dans ces écoles. Le Conseil Municipal sera appelé à autoriser Monsieur Le Maire à signer lesdites conventions.

**10 EME DÉLIBÉRATION :
DEMANDE DE SUBVENTION CONCERNANT L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE JEUNES DE LA
VERNEDE**

Un projet de d'aménagement de « l'espace jeunes la Vernède » a été envisagé par la commune au lieu dit Carraire du Village. Un accord écrit de mise à disposition nous a été fourni, en avril 2008, par M. de PALMAS, représentant le Groupe Casino Développement propriétaire des 660m2 de terrain nécessaire à l'aménagement envisagé.

Ce projet fait suite aux difficultés rencontrées par la jeunesse capitoulane de se réunir sans occasionner de perturbation pour le voisinage.

Il consistera en un espace ouvert sur l'extérieur équipé d'une tonnelle, de deux tables de ping-pong en béton, de bancs, d'un mur brésilien pour jouer au ballon et d'un terrain avec des cages de football.

Cet aménagement sera complété d'une clôture, d'un portail et d'un éclairage public. Le montant de cet aménagement est estimé 93.000 € TTC.

A ce titre, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une aide, au taux le plus élevé possible, auprès de l'Etat, du Conseil Régional PACA, du Conseil Général des Alpes-Maritimes et du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE

DONNE un accord de principe à l'occupation par la Commune des 660m2 de terrain envisagés

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la Convention qui interviendra à cet effet

SOLLICITE une aide, aux taux le plus élevé possible, auprès du Conseil Régional, du Conseil Général, de l'Etat et du Fonds Interministériel Délégué aux Actions de Prévention de la Délinquance, dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

---==o0o=====

DECISIONS MUNICIPALES

==---